

# Le capitalisme français et la question universitaire

Ivan Lavallée, Olivier Gebührer

**La loi que Sarkozy a fait passer précipitamment, et en force concernant l'Université Française a été mûrement réfléchie et au plus haut niveau par les cercles dirigeants du capital, français et européen. Le rapport Lévy-Jouyet<sup>(1)</sup>, commandité par T. Breton, (lequel dès réception s'est empressé de dire que les conclusions dudit rapport serviraient de trame inspiratrice à l'UMP) donne déjà, quasiment, verbatim le contenu de cette loi.**

Au-delà de ce qui est déjà en soi une trahison de l'Université française et de son rôle original dans le concert de la science mondiale, au-delà des aspects purement organisationnels de la loi, autonomie managériale, pleins pouvoirs aux présidents, baisse de la représentation des instances universitaires, soumission financière au bon vouloir de bailleurs seulement intéressés par leur « retour sur investissement<sup>(2)</sup> » ; la caractéristique première de cette loi, c'est la déclinaison politique, directe et brutale, des exigences du capitalisme français et européen à sa phase actuelle. C'est l'irruption de la lutte des classes par la grande porte dans le champ universitaire<sup>(3)</sup>.

**La mondialisation capitaliste apparaît en creux dans ce dispositif.** L'aspect principal en étant la déclinaison européenne qui entend « découpler » les universités des politiques nationales dans une démarche de négation des États nations et de construction d'une Europe des régions. Les États jouant un rôle d'adaptation de leurs systèmes nationaux aux critères de la mondialisation capitaliste vue de Bruxelles. C'est la suite du « processus de Bologne<sup>(4)</sup> » initié en France par un gouvernement social-démocrate.

Le bavardage autour de « l'autonomie des universités » sert en fait à masquer la perte d'autonomie de l'Université par rapport au capital. L'un des buts est de liquider l'Université française en tant qu'entité (i.e. institution) nationale spécifique et de faire des universités françaises actuelles des éléments de l'ensemble des universités européennes au service du capital. L'enseignement et la recherche étant alors enrôlés dans la guerre économique inter-impérialiste, mâtinée éventuellement de localisme régional.

Du point de vue du capital français et européen, il y a urgence. Le capital a pris du retard en France, le « Non » au référendum lui a servi d'alerte et a été pris très au sérieux.

**Cette marche forcée ne se produit pas à n'importe quel moment.** Déjà F. Fillon au moment de la contre-réforme sur les retraites avait pris la mesure de l'effondrement idéologique de la social-démocratie prétendant à l'hégémonie « à gauche » en dépit des échecs successifs des gouvernements qu'elle dirigea et qui n'avaient de pluriels que le nom. Effondrement idéologique et culturel qui a touché l'ensemble de la société, forces syndicales incluses. Dans les milieux intel-

lectuels dont certaines formes du marxisme constituaient une référence obligée, souffla soudain un vent « d'antimarxisme flamboyant » selon l'historien Eric Hobsbawm<sup>(5)</sup>.

Le PCF pour sa part a pris du retard dans cette période. Il a tenté de combler ce manque dans une démarche qui fait pour l'essentiel l'impasse quant à la nature des problèmes à résoudre et sur l'intensité de l'effort intellectuel nécessaire, il se mit à « déconstruire » à tour de bras. Il se contente ainsi essentiellement de « surfer » sur des problèmes sociétaux sans les relier au fonctionnement même du système de production et d'échange.

Les mises à jour fondamentales exigées par l'évolution de la situation mondiale et par la révolutionnarisation des forces productives matérielles ne peuvent dès lors ni germer ni prendre le moindre essor. Mais en tant que parti politique, ses initiatives à tous égards affaiblies dans leur portée stratégique, sa visée communiste étant à la peine pour s'affirmer et se clarifier, il reste le seul pôle politique contestant réellement le capitalisme. C'est à ce titre que le PCF est combattu par tous les moyens, à la hauteur du parti qu'il n'est plus, mais aussi à la hauteur de celui qu'il pourrait être. Jamais auparavant, y compris durant la guerre froide, l'escamotage, la déformation systématique de ses positions publiques, les interdictions médiatiques, les ignorances calculées, la déformation et criminalisation de son histoire<sup>(6)</sup>, le refus catégorique et orchestré du moindre débat contradictoire, n'avaient atteint une telle intensité.

Ne nous y trompons pas, l'entrée des employeurs dans les C.A.<sup>(7)</sup> des universités et le renforcement de leur rôle dans le CNESER<sup>(8)</sup> est significatif. Il ne s'agit pas des employeurs pris individuellement, c'est le patronat en tant que tel, le Medef qui entre dans les conseils d'administration, avec ses capacités organisationnelles, financières et ses relais politiques au gouvernement français et à Bruxelles. C'est en tant que classe consciente d'elle-même<sup>(9)</sup> que le capital organisé entre dans les CA avec la volonté d'influer directement ou par relais interposés, arguments financiers aidant, sur les programmes de recherche et de formation. Et ce n'est qu'un aspect. Il convient de bien prendre la mesure de ce phénomène qui casse tout ce qui au long des siècles a fait la spécificité et l'aura internationale de l'Université française.

Cette situation est la manifestation du basculement qui s'opère dans les forces productives humaines, dans les pays

les plus développés d'abord, comme cela avait été pointé dans l'ouvrage *Cyber Révolution*<sup>(10)</sup>. Le centre de gravité de la production de la plus-value s'est déplacé des chaînes de fabrication vers les bureaux d'études. Ce sont les ingénieurs, les techniciens, les ouvriers hautement qualifiés qui jouent aujourd'hui de ce point de vue (celui de la production de la plus-value), pour l'essentiel (même s'il reste pour quelque temps encore des travailleurs rivaux au travail simple) le rôle que jouaient dans la première partie du XXe siècle, les ouvriers. On a vu au cours du XXe siècle apparaître le métier de chercheur qui est resté longtemps numériquement marginal, lesdits chercheurs restant relativement confinés dans leurs laboratoires, loin du procès de production.

### Ce qui a changé depuis les années soixante-dix<sup>(11)</sup> du XXe siècle, c'est le renversement des rapports dialectiques entre science et production.

La science, dans toutes ses dimensions prend une place centrale complètement inédite, le métier de chercheur prend un caractère de masse et se diffuse dans les grandes industries, la société prend conscience en même temps de son rôle décisif (en témoigne le courant de sympathie autour du mouvement des chercheurs de 2005). Le capital entend encadrer cette irruption dans le champ économique et social, tant pour des raisons politiques, que pour des raisons économiques, c'est la source d'une grande partie de la plus-value à venir. Il s'agit de ne pas laisser échapper la formation de ceux qui vont structurer le système productif, il lui faut se l'approprier.

Les écoles d'ingénieurs n'y suffisent plus, il ne s'y fait que très marginalement de la recherche, au mieux de l'innovation, et plutôt du développement, surtout pas d'enseignement par la recherche. La force de travail doit être de plus en plus qualifiée et les cadres non strictement techniques, doivent être acquis corps et âme à l'idéologie du capital sous peine de remise en cause du système. Nombre d'ingénieurs, cadres ou techniciens sont plus ou moins impliqués dans le processus d'élaboration de décision ou d'encadrement et il faut donc qu'ils soient acquis aux objectifs et aux méthodes, à la « culture d'entreprise ». Les ingénieurs et concepteurs commencent à prendre conscience de leur état de sujétion au capital, il faut donc porter la bataille idéologique au cœur même de la formation non seulement des ingénieurs mais de tout l'appareil intellectuel de la société, il faut au capital essayer d'oblitérer les sources mêmes de toute réflexion critique. L'offensive est générale<sup>(12)</sup>, la bataille de classes s'exacerbe. Le capital se réorganise, la concurrence internationale s'accroît, les contradictions inter impérialistes et la crise économique, alimentaire et énergétique mondiale pointent.

### Il s'agit pour la classe dominante de contrôler tous les aspects de la société.

Il s'agit non seulement de contrôler la formation de ceux qui seront directement dans l'appareil productif, mais il s'agit aussi de contrôler la formation des « élites intellectuelles » et nous sommes ici au cœur même de la nouveauté. Les canons de la guerre économique mondiale, voilà l'alpha et l'omega de toute nouvelle réforme. Face à la naissance de nouveaux enjeux centraux de la lutte des classes, les forces du capital sont prises de vertige (obsession de « disciplines inutiles », on commence par supprimer l'archéologie, et on se demande bien dans une telle démarche ce que viennent faire les recherches sur le boson de Higgs). Une réponse fait consensus dans tous les cénacles du capitalisme : il s'agit de créer un métissage entre le scientifique chevronné et le manager, intégration poussée de l'ensemble de la communauté scientifique aux dogmes du système. Un

autre métissage était jusqu'ici à l'œuvre dans la société française : celui qui fait s'estomper la barrière entre tâches d'exécution et de conception ; métissage très avancé dans la communauté scientifique, au plan mondial. Métissage porteur de la coopération libre entre individus libres, égaux en droits et en devoirs. De ce métissage là, le capital ne veut pas entendre parler.

**La logique de service public doit favoriser des coopérations nouvelles ;** mais la coopération n'est pas l'asservissement et la science ne supporte pas le métissage avec la logique du profit. Qu'une partie de la gauche en arrive à ne plus faire la différence donne une idée de l'effondrement évoqué.

Les réformes progressistes, nécessaires et urgentes, ont au contraire, besoin d'une création collective continue. C'est l'antipode absolu de la méthode Sarkozy. La nouvelle loi, par les luttes qu'elle appelle, porte en ses flancs une révolution sociale d'un type et d'une portée inédites.

Ce n'est pas par hasard que Sarkozy entend faire de la réforme des universités le phare de son mandat. Réussir dans cette démarche ouvrirait un champ comme jamais aux logiques du capital en France, à l'échelle de la société. C'est le cœur de la bataille idéologique en cours.

L'enjeu de l'actuelle réforme universitaire est là ■

- (1) Rapport remis le 4/12/2006 à T. Breton et qui commence par ces mots « *L'immatériel est aujourd'hui le facteur clef de croissance des économies développées (...) la connaissance, l'imagination, l'innovation et la recherche sont aujourd'hui au cœur de la création de richesses.* ».
- (2) Pour lequel le court terme est six mois, le terme normal un an et le long terme trois ans !
- (3) Elle y était déjà mais sous des formes plus cachées, indirectes.
- (4) Le processus de Bologne (1999) est un engagement pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010 sur le modèle anglo-saxon et faisant fi des spécificités nationales, le maître mot y étant « marché du travail européen », c'est-à-dire soumission au capital.
- (5) Eric Hobsbawm « L'Âge des extrêmes - Le Court Vingtième Siècle 1914-1991 » Complexe - Historiques 2003./810 pages. Ouvrage paru une première fois en France en 1999 (Complexe).
- (6) La petite saloperie (il n'y a pas d'autre terme) du *Monde* du 23/06/2007 concernant Guy Môquet, pour anecdotique qu'elle soit n'en est pas moins caractéristique. On peut regretter de plus que le PCF ne soit pas plus vigilant concernant sa propre histoire et celle du mouvement communiste international. Sur la ré-écriture de l'Histoire, on lira avec profit l'ouvrage d'Annie Lacroix-Riz ; *L'histoire contemporaine sous influence*, Pantin, Le Temps des Cerises, 2004, 145 p., 2e édition.
- (7) Conseil d'Administration
- (8) Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est un organisme à l'échelon ministériel qui regroupe des représentants syndicaux (pas seulement du monde universitaire), des « personnalités », des représentants du ministère de l'éducation et de la recherche.
- (9) Le patronat, la bourgeoisie et les « beaux quartiers » votent à plus de 90 % à droite, ils ont une conscience de classe. Les ouvriers et travailleurs pauvres votent à 70 % à droite, cherchez l'erreur...
- (10) Editeur *Le Temps des Cerises* 2002.
- (11) Lire *La civilisation au carrefour* (édition française 1968) du tchèque Radovan Richta et aussi *Pour une prospective marxiste* de Léon Lavallée, Editions sociales (1970).
- (12) Il suffit dans un autre domaine pour s'en rendre compte de voir comment le capital s'empare directement des médias.

## Relever le défi du contrat de travail unique

Yves Dimicoli

**Nicolas Sarkozy, dans sa campagne pour l'élection présidentielle, avait fait cette promesse : « Pour les futures embauches, nous créerons un contrat de travail unique, plus souple pour les entreprises pour qu'elles soient incitées à embaucher, plus sécurisant pour les salariés, car il sera à durée indéterminée ».**

Déjà en 2004, lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances de J.-P. Raffarin, il avait commandé à Michel Camdessus, ancien gouverneur du FMI, un rapport intitulé « vers une nouvelle croissance pour la France » qui visait à instituer en lieu et place du CDI et du CDD, un « contrat de travail unique » (CTU). Le niveau des droits à une protection et une indemnisation en cas de licenciement y était conçu comme progressif dans le temps, en fonction de l'ancienneté du contrat de travail.

Un tel dispositif, assure-t-on, permettrait de concilier flexibilité requise par les exigences de rentabilité financière des entreprises avec les technologies informationnelles et sécurité des salariés. Cette « flexicurité », sensée copier le modèle scandinave, devrait permettre de lutter contre la dualisation du marché du travail (une personne sur cinq en âge de travailler ne bénéficie pas de CDI).

D'un autre côté, ajoute-t-on, la liberté de licencier dont ce nouveau CDI serait assorti inciterait les employeurs à créer plus d'emplois, la législation actuelle des licenciements en France étant considérée comme le principal frein à l'embauche.



**En réalité, le CTU tel que proposé par la droite, rapprocherait le CDI du CNE.**

Les droits de protection contre les licenciements, sensés progresser avec le temps, seraient nuls ou extrêmement faibles les premières années, tandis que le contrat pourrait être systématiquement rompu à ce moment.

Ce nouveau CDI introduirait en quelque sorte la précarité du CDD dans le CDI et tendrait à rendre caduque la législation sur les licenciements : pas de contestation possible du motif de licenciement ; pas de consultation des représentants du personnel ; pas de plan social ni d'obligation de reclassement pour les employeurs.

Au total, les entreprises seraient dédouanées de toute responsabilité sociale vis à vis de l'emploi et de la formation, comme vis à vis des bassins et territoires concernés.

Or, l'expérience l'a bien montré, plus on a progressé dans cette déresponsabilisation, plus le chômage s'est accru, plus la création d'emplois s'est atrophiée et plus la croissance financière des capitaux s'est déployée. Simultanément, l'ef-

fort des entreprises en matière de formation et de recherche-développement reculait. Cela les a encouragées, en effet, à utiliser les potentiels de productivité des technologies informationnelles, non pour réduire le temps de travail et accroître le temps passé par chaque salarié en formation qualifiante, mais pour réduire l'emploi, maintenant sous pression la part des salaires dans les richesses produites.

Les profits faciles ainsi réalisés ont été utilisés de plus en plus à faire des placements financiers. C'est cela qui a fini par briser les ressorts de la croissance en France incitant alors les groupes à chercher la croissance nécessaire à leur activité aux États-Unis et dans les pays émergents (Chine...).

Il s'agit de relever le défi lancé par Sarkozy et la droite sur le « contrat unique » avec des contre-propositions jusqu'au Parlement, à l'appui des luttes des salariés. Cela souligne d'ailleurs l'importance d'un groupe de députés communistes à l'Assemblée Nationale pour être en prise, sur les quatre sommets sociaux prévus à cet effet par le Président de la République.

**Un principe novateur à faire prévaloir, dans une proposition de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation,** consisterait à ce que soient établis des droits nouveaux à des activités professionnelles sécurisées, avec un accroissement graduel de la durée de formation continue bien rémunérée et de droits progressivement améliorés par des contrats maintenus dans l'entreprise ou en passant d'une entreprise à une autre, d'un emploi à un autre, à une formation puis au retour à l'emploi. Ces droits devraient être attachés à chaque personne et transférables d'une entreprise à une autre.

Sur la base de ce principe, il s'agirait que le CDI redevienne la norme obligatoire, les autres contrats de travail devant être graduellement transformés en CDI, sous réserve d'exceptions limitées.

Cela implique la suppression du CNE, comme celle du contrat « senior ». Des mesures spécifiques devraient être exigées pour favoriser les conversions nécessaires, comme, par exemple, la fixation d'un pourcentage annuel de conversions obligatoires de CDD en CDI, ainsi que des pénalisations anti-précarité.

En outre, il s'agirait de renforcer le CDI. Au lieu de la suppression ou de l'atténuation des protections du salarié les premières années, celles-ci devraient être considérablement étendues dès le début. Le CDI devrait être lui-même inséré dans un processus de sécurisation par l'affiliation automatique de chaque résident, dès la fin de l'obligation scolaire, à un service public et social de sécurisation de l'emploi et de la formation.

**Ce service public soutiendrait aussi le développement d'un statut de sécurisation et de promotion des travailleurs qui impliquerait dans l'immédiat :**

- D'importantes avancées de la sécurisation des parcours professionnels incluant des rotations entre emploi et formation ;
- Un droit à formation continue rémunérée accru année après année ;

- Des pouvoirs de propositions alternatives aux décisions de gestion des employeurs, individuels et par les comités d'entreprise ou les délégués du personnel ;
- Un droit de saisine individuelle et collective d'un Fonds national et de Fonds régionaux de prise en charge des intérêts (bonifications) des crédits bancaires aux entreprises pour financer leurs investissements. Plus ceux-ci programmeraient d'emplois et de formations et plus importante serait la bonification ;
- Des droits et des pouvoirs directs et délégués dans une gestion prévisionnelle démocratisée des emplois et des compétences, contre les licenciements et pour de bons reclassements.
- Des droits de participation personnelle et par l'intermédiaire de représentants à des Conférences annuelles régionales et nationale sur l'emploi et la formation décidant d'objectifs annuels d'emplois et de formations ■

## C.N.E. : la lutte paye

Yves Dimicoli

La Cour d'appel de Paris a estimé que le contrat « nouvelle embauche » (CNE) n'est pas conforme au droit international, notamment à l'article 7 de la Convention 158 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui définit les règles du licenciement.

Le CNE, réservé aux entreprises de moins de 20 salariés, permet de licencier **sans motif et pendant deux ans** les salariés embauchés sous ce régime.

Les juges ont estimé qu'il « *prive le salarié de l'essentiel de ses droits en matière de licenciement* », ce qui représente une « *régression qui va à l'encontre des principes fondamentaux du droit du travail* ».



C'est une pierre dans le jardin de Sarkozy et du MEDEF qui veulent précariser l'emploi avec la « flexisécurité » et le « contrat de travail unique » facilitant le licenciement et généralisant les principes du CNE, alors que le mouvement syndical voudrait « *sécuriser les parcours professionnels* ».

Le gouvernement a ouvert un calendrier de négociations avec les syndicats de salariés et le MEDEF pour traiter de ces enjeux à partir « *des quatre temps de la carrière* » : l'entrée dans l'emploi, la situation dans l'emploi, les ruptures entre deux emplois, le retour à l'emploi.

Cette décision de justice contre le CNE est un point d'appui pour exiger l'**abrogation** de ce contrat, ainsi que celle du « **contrat senior** » (de 18 mois, renouvelable une fois, pour les plus de 55 ans).

Elle peut servir aussi de point d'appui pour, exiger que le **contrat à durée indéterminée** (CDI) redevienne la norme obli-

gatoire des contrats de travail. Les autres contrats de travail doivent être progressivement transformés en CDI. Pour cela, le PCF propose :

- Que soit fixé un **pourcentage de conversions** obligatoires, selon les branches professionnelles, tous les ans ;
- Que soient instituées des **pénalisations**, par accroissement du prélèvement d'indemnisation chômage et du prélèvement formation continue pour les contrats précaires et atypiques.
- Que soit engagé, sous le contrôle des salariés, de leurs organisations et institutions représentatives, des citoyens, de leurs associations et des élus, un **plan de conversion des emplois à temps partiel contraint et des emplois aidés** en emplois à temps plein pouvant inclure un temps de formation rémunéré. Il serait assorti de pénalisations des entreprises contre le temps partiel subi et d'incitations par l'accès à des crédits bancaires à taux d'intérêt abaissé.

Au-delà, il faut renforcer considérablement les protections qui entourent le CDI, dès le début, en particulier celles concernant les licenciements, au lieu de les atténuer les premières années, comme l'envisagent Sarkozy et le MEDEF.

**Dans ce but, le PCF propose d'insérer le CDI dans un processus de sécurisation par :**

- 1- L'**affiliation automatique** de chaque résident, après l'âge de fin d'obligation scolaire, à un **service public et social de sécurisation de l'emploi et de la formation**, démocratisé avec la participation des syndicats, des associations de chômeurs, de jeunes etc.
- 2- Le soutien, par ce service, d'un **statut de sécurisation et de promotion des travailleurs** qui impliquerait notamment :
  - Des avancées importantes de la **sécurisation des parcours professionnels** avec, notamment, des rotations emploi/formation/emploi ;
  - Un **droit à la formation continue rémunérée**, accrue d'année en année, financé par dépenses publiques et prélèvements mutualisés sur les entreprises ;
  - Des **pouvoirs de propositions alternatives** aux décisions de gestion des employeurs, individuels et par l'intermédiaire des comités d'entreprise ou des délégués du personnel ;
  - Des droits et pouvoirs d'intervention dans une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) très démocratisée et amplifiée, contre les licenciements et pour de bons reclassements de tous ■

## Budget : Fausses promesses et vrais engagements de Sarkozy

Yves Dimicoli

**Avant de rencontrer les ministres des finances de la zone euro, le 9 juillet dernier, N. Sarkozy avait promis :**

- 1) D'accorder 11,5 milliards d'euros de cadeaux supplémentaires aux plus riches et aux patrons sous forme d'exonérations fiscales et sociales diverses pour 2007 ;
- 2) De stabiliser le déficit public de la France à 2,5 % du PIB en 2007, au lieu de le ramener à 2,4 %, comme l'engagement en avait été pris, en avril dernier, devant les instances européennes ;
- 3) De reporter à 2012 l'horizon du retour à l'équilibre des finances publiques, au lieu de 2010, comme cela avait été convenu devant les autres dirigeants de l'Union.

**Le 9 juillet, devant les ministres des finances de la zone euro à Bruxelles, N. Sarkozy annonce :**

- 1) Son engagement à limiter à 2,4 % du PIB le déficit public de la France en 2007, et « à moins de 2,4 % » en 2008 ;
- 2) « Vouloir tout faire » pour ramener les comptes publics de la France à l'équilibre dès 2010 ;
- 3) Accepter de fournir à la Commission européenne, dès septembre prochain, et non en décembre après l'adoption du budget pour 2008, un « programme de stabilité » actualisé qui encadrera étroitement la discussion budgétaire au Parlement.

A partir du 10 juillet, le projet de loi sur « le travail, l'emploi

et le pouvoir d'achat » (TEPA) examiné par l'Assemblée nationale, prévoit :

Un « paquet fiscal », non de 11,5 milliards d'euros de cadeaux supplémentaires aux riches et aux patrons, mais de près de 14 milliards d'euros avec, notamment, une nouvelle diminution de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF), des exonérations fiscales et sociales en tout genre pour faire « travailler plus » les salariés les plus modestes, une forte réduction de l'impôt pour les plus gros héritages, des dispositions très onéreuses de soutien de la spéculation sur le marché immobilier pour une « France de propriétaires »...

**Une question se pose :**

Comment arriver à réduire le déficit public de la France, comme promis à Bruxelles le 9 juillet, tout en augmentant plus encore que prévu les cadeaux fiscaux qui creusent le déficit de l'État à Paris ? Mais en imposant de nouvelles « économies », au détriment des besoins sociaux, dans chaque commune française. Et, pour 2008, F. Fillon avait annoncé que « les dépenses de l'État seront strictement reconduites en volume », avec, à la clé, la suppression de milliers d'emplois dans la fonction publique et un renforcement des contraintes pesant sur les collectivités territoriales. Mais ces propos étaient tenus le 3 juillet, soit six jours avant que N. Sarkozy ne rassure les dirigeants de l'Union sur le respect des contraintes du pacte de stabilité et des injonctions de la BCE ■



*La galère pour le peuple, le yacht pour Sarkozy et ses amis.*